

Compte rendu de la réunion du 21 décembre 2016

Thème du jour : réunion technique sur divers sujets

Participants 5 personnes : Jean-Claude, Nathalie, Anne, Muriel, Thierry

Assurance association

Conformément à la décision prise lors de l'assemblée générale du 26 octobre, plusieurs assureurs ont été sollicités (AXA, MAAF, Smacl). Après examen des propositions reçues, il est décidé de retenir la proposition Smacl qui couvre l'assurance responsabilité civile et la prestation défense/ recours pour une cotisation annuelle de 82 Euros avec 150 Euros de franchise.

Fleurissement

Un point est fait sur l'opération de promotion d'une dynamique de fleurissement du vieux village par ses habitants. L'idée est de prévoir 2 opérations : une au printemps (avril) et une au début de l'été. La pépinière Perretti nous fournirait les pots ; les services techniques fourniraient la terre ; nous solliciterons la mairie pour l'achat des plants (le budget correspondant est estimé à environ 300 Euros)

Anne trouve trop ambitieuse la proposition de Thierry de partir sur une opération de 75 pots. Un petit calcul montre en effet qu'il faut plus de 3 mètres cubes de terre ! En se basant sur l'opération réalisée à Marseille dans le quartier du Panier, il serait plus raisonnable de partir sur une quarantaine de pots.

Anne doit se renseigner sur la peinture utilisée pour décorer les pots (la peinture utilisée doit être durable). Un contact est à prendre avec l'école de dessin pour une participation au décor des pots.

Mettre la terre en sac de 30 litres paraît difficilement envisageable. Jean-Claude dispose d'une remorque qui pourrait contenir près d'une tonne de terre, la terre pourrait donc rester dans la remorque. Il faut envisager de mélanger la terre à du terreau (compost récupéré à la déchetterie ?).

La proposition à faire à la mairie est à finaliser.

Maison des associations

L'association a répondu à la demande de la mairie de préciser ses besoins en termes de locaux auprès du cabinet d'architecture en charge du projet.

Ce projet de Maison des Associations pourrait être l'occasion pour la commune d'expérimenter une véritable démarche participative réunissant l'ensemble des associations de Mallemort autour d'un Conseil de la Vie Associative. Les associations pourraient notamment définir les besoins communs à couvrir par cette future maison des associations.

Pour l'instant, la réflexion semble se limiter à un partage des locaux entre associations. Il serait notamment envisagé de déplacer l'école de musique. Par ailleurs l'association Vivons Ensemble doit également changer de locaux.

Nathalie trouve désagréable que toutes les associations de la commune ne soient pas mises au courant des objectifs généraux et des grandes orientations du projet de Maison des Associations avant d'aborder le problème de l'utilisation des salles.

Une remarque pertinente a été relayée sur le problème de la sur-fréquentation du parking de l'école Jeanne d'Arc et du manque de places de stationnement dans le quartier.

PLU

Le PLU a été arrêté le 14 décembre en conseil municipal. Les documents ont été mis en ligne le matin du 21 décembre.

Depuis les projets initiaux présentés en 2013 (PADD) et juillet 2014 (réunion publique), on peut noter une convergence avec certaines remarques et propositions formulées par notre association : suppression de la ZA et de la ZAD Crau de Saint Pierre, suppression de la zone 2AUe à Mille Bouquet, densification de la zone urbaine existante et identification des dents creuses, prise en compte du potentiel existant dans le hameau de Pont Royal et à plus long terme dans le quartier Grandes Terres, utilisation d'une partie du futur parc de promenade pour le logement, augmentation de la proportion de logements sociaux, promotion de nouveaux types d'habitat moins consommateur d'espace, possibilité d'aménager une centrale photovoltaïque sur l'ancienne décharge, etc...

Le projet reste cependant basé sur l'hypothèse bien improbable d'une forte réduction de la taille des ménages d'ici 2025. Ce choix vise à justifier l'étalement urbain sur les espaces cultivables du Roure, il conduit à planifier une augmentation très importante de la production de nouveaux logements et pourrait accroître encore la contribution de notre commune au phénomène de périurbanisation en cours dans la région (la lutte contre ce phénomène est une priorité de la Métropole et le SCOT prescrit au contraire de réduire de 2% à 1% la croissance démographique de la commune).

Compte tenu des incertitudes sur la diminution réelle de la taille des ménages et sur le nombre de mutations de résidences secondaires au golf, la croissance démographique de notre commune pourrait ainsi rester très supérieure au 1% prescrit par le SCOT. La faiblesse des zones 2AU prive la commune de l'outil qui lui permettrait de maîtriser sa démographie.

Dans ce contexte il est à regretter que deux de nos propositions les plus importantes n'aient pas été retenues :

- mettre l'essentiel de la zone du Roure en zonage 2AU
- conditionner l'ouverture de cette zone 2AU à la maîtrise du développement démographique, à la réalisation préalable des logements sociaux déjà programmés, et au développement effectif de l'emploi sur la commune

Il est regrettable que nous n'ayons jamais reçu de réponse officielle de la mairie aux multiples remarques, études et propositions que nous lui avons transmises.

Un dossier est à préparer pour remise au commissaire enquêteur (ce qui permettra d'obtenir enfin des réponses justifiées de la mairie sur les propositions qui n'auraient pas été retenues au terme de la procédure).

Il est également envisagé d'écrire au préfet pour solliciter la saisine de la commission de conciliation compétente en matière d'établissement des documents d'urbanisme.

Mallemort le 24 décembre 2016

Thierry